



commandement de payer les loyers

Par **evo**, le **02/02/2009** à **12:18**

bonjour,voila ma situation,nous somme locataire,moi mars 2008 juisqu 09/2008 nous demandent notre proprietaire de realise de travaux urgent de notre salle de baine;Plaine himidite,mur craque,robinnet à change,aucune isolation,petit radiateur marche toujours mes chauffe pas.je envoie letrrre recomende qui ,si lui faite pas le travaux nessecer moi je mon occupe avec renovation de notre salle de baine é cuisine sans accord de lui.je coommence le travaux,avant travaux je faite foto,850.00 nous paye location chaque mois,etat de salle de baine ete critique,10/2008 je arrete payment de loyers pasque je faite le travaux,maintenant je reçu lettre:Commandement de payer les loyers,quoi je doit faire.merci d'avant pour votre reponse

Par **jeetendra**, le **02/02/2009** à **12:50**

bonjour, la vous êtes en tort, il faut même quand on a un différent avec le propriétaire [fluo]continuer à régler ses loyers[/fluo] et parallèlement le mettre en demeure de faire les travaux par courrier recommandé avec accusé de réception, contactez rapidement votre agence départementale pour l'information des locataires, courage à vous, cordialement